



Rigaud

2019-SSIR-01

MISE EN ŒUVRE AU SEIN DU BUREAU DU RÉTABLISSEMENT INONDATIONS (B.R.I.) DE RIGAUD D'UNE DIVISION « AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION SÉCURITAIRE ET DURABLE DES ZONES INONDABLES »

- **UN (1) CHEF DE DIVISION**
- **TROIS (3) INSPECTEURS**
- **UN (1) COMMIS À L'INFORMATION
ET À L'ÉMISSION DES PERMIS**

À la suite de la crue exceptionnelle 2019, la Ville de Rigaud, maître de l'ouvrage, sollicite des offres de services professionnels auprès de firmes pouvant fournir du personnel pour la mise en œuvre, au sein du Bureau du rétablissement inondations (BRI), d'une division « aménagement et occupation sécuritaire et durable des zones inondables ».

Sous l'autorité du coordonnateur de la sécurité civile, ces professionnels auront, pour principale mission de veiller à l'application des lois, des règlements et du récent décret 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Ils devront également rencontrer, informer, accompagner et responsabiliser les citoyens notamment ceux qui ont fait une demande d'aide financière et d'indemnisation à la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique (DRÉ/MSP).

Globalement, ils devront analyser les dossiers et les rapports issus des inspections réalisées par les équipes multidisciplinaires, en vue d'assurer la conformité des bâtiments principaux et accessoires, des installations, des ouvrages et des aires libres, et le cas échéant, émettre les permis et les certificats d'autorisation afférents.

C'est le chef de division qui aura la responsabilité de veiller à la gestion opérationnelle du personnel, de faire rapport au coordonnateur de la sécurité civile et d'aviser l'Organisation multimunicipale de sécurité civile quant aux actions, décisions et mesures qui sont requises aux fins de favoriser un rétablissement adéquat des collectivités riveraines affectées par le chevauchement des crues exceptionnelles 2017 et 2019.

Les professionnels du BRI devront également collaborer avec d'autres partenaires externes qui ont pour mission d'appuyer et soutenir les autorités locales et leurs citoyens en lien avec les activités du rétablissement.

☐ **Hôtel de ville**
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

☐ **Ateliers
municipaux**
391, chemin
J.-René-Gauthier

☐ **Caserne de
pompiers**
7, rue Jules-A.-
Desjardins

☐ **Bibliothèque**
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Les propositions cachetées, adressées à la soussignée dans une enveloppe portant la mention « **Offre de services professionnels n° 2019-SSIR-01 – BRI – division « aménagement et occupation sécuritaire et durable des zones inondables »** » seront reçues jusqu'à 10 h, le jeudi 22 août 2019 aux bureaux de la Ville pour être ouvertes immédiatement après au même endroit. Un système d'évaluation par pondération est applicable dans le traitement du présent appel d'offres.

Toutes les conditions du présent appel d'offres de services professionnels sont contenues dans le document d'appel d'offres.

Les soumissionnaires ont la responsabilité de s'assurer que leur proposition est déposée aux bureaux de la Ville, à l'adresse suivante :

**À l'attention de Madame Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière
Ville de Rigaud
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec) J0P 1P0**

Pour toute information concernant cet appel d'offres, veuillez communiquer auprès de M. Éric Martel, coordonnateur municipal de la sécurité civile par courriel seulement à l'adresse suivante : ericmartel@ville.rigaud.qc.ca.

Seules les entreprises et/ou personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ayant conclu un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicables à la Ville, qui détiennent les qualifications reconnues et les expertises nécessaires et qui auront obtenu le document d'appel d'offres de services directement de la Ville, sont admises à soumissionner.

La Ville ne sera en aucun cas responsable de tout retard de livraison par la poste ou par tout autre service de livraison. Seules les propositions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir aux soumissionnaires.

Donné à Rigaud, ce 5 août 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Camille Primeau'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C' and 'P'.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière